

ANNEXE 1 – RÉFÉRENCES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

- Code général de la Fonction Publique
- Loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018, article 115
- Décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique modifié
- Décret n°85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions
- * Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat
- Décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires
- * Décret n°94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat
- Décret n°2003-836 du 1^{er} septembre 2003 relatif aux autorisations d'absence et au crédit d'heures des titulaires de mandats locaux et modifiant le code général des collectivités territoriales
- Décret n° 2006-536 du 11 mai 2006 relatif au congé de présence parentale
- Décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime au maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat dans certaines situations de congés
- Décret n°2012-1061 du 18 septembre 2012 relatif au congé parental
- Décret n°2013-67 du 18 janvier 2013 relatif au congé de solidarité familiale et allocation d'accompagnement des personnes en fin de vie pour les fonctionnaires
- Décret n°2014-1133 du 3 octobre 2014 relatif à la procédure de contrôle des arrêts de maladie des fonctionnaires
- Décret n°2020-529 du 5 mai 2020 modifiant les dispositions relatives au congé parental des fonctionnaires et à la disponibilité pour élever un enfant
- Décret n°2020-1208 du 1^{er} octobre 2020 relatif à l'allocation journalière du proche aidant et de l'allocation journalière de présence parentale
- Décret n°2020-1557 du 8 décembre 2020 relatif au congé de proche aidant dans la fonction publique
- Décret n°2021-871 du 30 juin 2021 relatif aux congés de maternité et liés aux charges parentales dans la fonction publique d'Etat
- Arrêté du 3 mai 2013 fixant la liste des pièces justificatives à fournir pour bénéficier de l'indemnisation du congé de paternité et d'accueil de l'enfant
- Arrêté du 29 août 2014 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique
- Circulaire du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale des fonctionnaires et stagiaires de l'Etat contre les risques de maladie et d'accidents de service
- Circulaire FP/4 n° 1864 du 9 août 1995 relative au congé de maternité et d'adoption et autorisations d'absence liées à la naissance dans la FPE
- Circulaire du MEN n°2002-168 du 2 août 2002 relative aux autorisations d'absence de droit et facultatives
- Circulaire n° FP 2045 du 13 mars 2003 relative à la modification du régime de certaines positions statutaires des fonctionnaires de l'Etat
- Circulaire du 24 juillet 2003 concernant le traitement des certificats médicaux d'arrêt de travail pour maladie des fonctionnaires
- Circulaire FP du 18 janvier 2005 relative à la situation des fonctionnaires candidats à une fonction publique élective
- Circulaire n°2014-120 du 16 septembre 2014 sur les réunions d'information syndicale pendant le temps de service des personnels enseignants
- Circulaire du 20 avril 2015 relative au délai de transmission des arrêts maladie des fonctionnaires dans la fonction publique de l'Etat
- Circulaire n°2017-050 du 15 mars 2017 relative à l'amélioration du dispositif de remplacement
- Circulaire fonction publique du 15 février 2018 relative au non versement du 1^{er} jour de congé maladie des agents civils et militaires
- Instruction FP n°7 du 23 mars 1950 pour l'application des dispositions du statut général des fonctionnaires relatives aux congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence.
- Décret N°2025-197 du 27 février 2025 relatif aux règles de rémunération de certains agents publics placés en congé de maladie ordinaire ou en congé de maladie
- Décret N°2025-198 du 27 février 2025 relatif à la rémunération maintenue en congé de maladie pour certains agents publics